



## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2019

**Présents :** Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Catherine CHAMOMARD, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN, Martine MORION, Martin TRESCA

Secrétaire de séance : Catherine CHAMOMARD

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 3 octobre 2019.

### **1. Avenant n°1 école maternelle-restaurant scolaire pour le lot n°1**

Monsieur le Maire informe que suite au sondage complémentaire effectué par Egsol concernant la stabilité du terrain, il s'avère qu'il est nécessaire de prévoir un coffrage biodégradable sous dallage porté. L'avenant de l'entreprise RAE (lot 1) pour ce travail est d'un montant de 10 583.58 € TTC. Martin Tresca demande si ce surcoût n'aurait pas pu être anticipé par l'architecte et demande à ce qu'elle en prenne une partie en charge. Yves Mathieu répond qu'il y avait bien eu une étude de sol avant le lancement du marché mais qu'au creusement des fondations, on s'est aperçu qu'il fallait une étude plus poussée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Arrivée de Pascal Fayolle

### **2 Convention médecine préventive**

Monsieur le Maire informe que le service de médecine préventive du centre de gestion du Rhône dont la commune est adhérente est en difficulté financière avec un déficit annuel de 200 000 € par an. Face à ce constat le CDG a décidé de réorganiser et d'ajuster ces tarifs. En 2020, le coût par agent sera de 70 € puis de 80 € en 2021 et 2022. Jusqu'à présent le coût était de 0.37 % de la masse salariale soit pour 2019, la somme de 680 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **3 Achat à titre gratuit d'une parcelle d'une contenance de 25 m<sup>2</sup> Route d'Arnas**

Monsieur le Maire rappelle que M. Guy-Noël Texier a proposé de céder gratuitement et sans contrepartie une bande de terrain le long de sa propriété Route d'Arnas afin de permettre le stationnement de quelques véhicules. Un bornage a été fait et la superficie cédée par M. Texier est de 25 m<sup>2</sup>. Un acte notarié devra être signé et les frais seront à la charge de la commune. Fabrice Longefay remercie M. Texier d'avoir cédé cette bande de terrain.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **4 Indemnité conseil du receveur municipal**

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque changement de comptable, une nouvelle délibération doit être prise concernant l'indemnité de conseil à allouer annuellement. Madame Crussard, nouvelle perceptrice, sollicite une indemnité de conseil à taux plein. L'indemnité est calculée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement sur les trois dernières années. Cette indemnité rémunère les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et financière. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de l'indemnité de conseil à taux plein.

## **5 Création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques**

Monsieur le Maire rappelle que M. Jean-Marc Lathuilière a muté à la ville de Lyon depuis le 1/11/2019. Une vacance d'emploi a été publiée sur le site du Centre de Gestion du Rhône et une publicité a été faite dans toutes les communes environnantes. La commune a reçu dix candidatures, cinq ont été sélectionnées et deux ont été retenues pour un test pratique (savoir conduire le tracteur et utiliser l'épareuse). Suite à ce test, M. Anthony Gilibert a été retenu. Il commencera ses fonctions le 1/12/2019. Fabrice Longefay indique qu'il possède le permis poids lourd. Yves Mathieu propose de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet afin de permettre son recrutement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **6 Suppression du poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite au départ de M. Jean-Marc Lathuilière.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **7 Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable**

Catherine Chamonard, déléguée du syndicat mixte intercommunal des eaux présente le rapport 2018. Elle précise que le captage de l'eau provient de la nappe alluviale de la Saône à Saint Georges de Reneins. Le délégataire est la société Suez depuis le 1/1/16 et pour 7 ans. Il y a eu 3 kms de canalisation qui ont été renouvelées. La qualité de l'eau est 100 % conforme. Elle précise qu'il n'y a plus de branchements en plomb sur la commune. Le conseil municipal prend acte de ce rapport. Ce dernier est consultable en mairie.

## **8 Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif**

Olivier Berthet fait la synthèse du rapport. Il indique qu'il y a deux types de gestion : certaines communes de l'agglomération sont gérées en régie et d'autres dont Blacé en délégation de service public. Le contrat d'affermage est arrivé à échéance en août 2019. Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 228 pour Blacé. 208 installations d'assainissement autonome ont été contrôlées : 93 installations font l'objet d'un avis défavorable et peuvent présenter un risque sanitaire ou environnemental, 74 installations font l'objet d'un avis défavorable mais sans risque et 41 installations font l'objet d'un avis favorable. Olivier Berthet précise que la Communauté d'Agglomération donnera une subvention aux propriétaires qui réalisent des travaux de mise en conformité de leur système d'assainissement non collectif que si l'Agence de l'Eau participe financièrement. Le conseil municipal prend acte de ce rapport. Ce dernier est consultable en mairie.

## **9 Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

Olivier Berthet présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Il y a actuellement 480 abonnés soit 1.3 % de plus par rapport à 2017. Fabrice Longefay indique que la station d'épuration doit être mise aux normes par la Communauté d'agglomération. Olivier Berthet et Yves Mathieu rappellent que la CAVBS ne souhaite pas étendre le réseau d'assainissement collectif sur la commune.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport. Ce dernier est consultable en mairie.

## **10 Rapport annuel 2018 sur les coûts et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Andrée Gauthier présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés rédigé par la Communauté d'Agglomération. La collecte des déchets ménagers est gérée par la Communauté d'Agglomération et le traitement est confié au SYTRIVAL. 67 535 habitants profitent de ce service. Concernant la collecte sélective (emballages légers, papiers, boîtes en métal...), 8 078 habitants profitent du ramassage des sacs jaunes à domicile dans le secteur de l'ex Communauté de commune Beaujolais Vauxonne. Il est envisagé par la CAVBS de supprimer la collecte des sacs jaunes et de revenir à ce que chacun se déplace aux points d'apports volontaires pour déposer ses emballages. Yves Mathieu indique qu'une usine d'incinération a brûlé vers Feyzin et que de ce fait, ce projet sera retardé.

Andrée Gauthier précise que les calendriers de collecte des sacs jaunes sont maintenant imprimés et distribués aux frais de la commune.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport. Ce dernier est consultable en mairie.

#### **DIA :**

- Maison Route d'Arnas: Avis favorable
- Maison Montée de la source : Avis favorable
- Maison Route de Salles : Avis favorable
- Propriété Route des Cèdres : Avis favorable

#### **Questions diverses :**

**Travaux école restaurant scolaire :** Yves Mathieu fait part de l'avancement des travaux. La modification des sanitaires à l'école maternelle sera faite en juillet ou août 2020 car le délai de 15 jours pendant les petites vacances scolaires est trop court. Il indique également qu'une cloison sera modifiée pour permettre le stockage des repas pour les personnes âgées et ceci afin que la personne qui distribue les repas ne soit pas obligée de passer par la cuisine du restaurant scolaire. Fabrice Longefay indique qu'il faudra faire attention à la profondeur du frigo. Andrée Gauthier demande s'il l'on a pensé au stockage des repas du centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Elle demande également si une solution a été trouvée pour le centre de loisirs de l'été 2020 puisque le restaurant scolaire sera inaccessible. Emeric Forestier indique que ce n'est pas à la commune de trouver la solution mais à l'association des familles. Il rappelle que l'association des familles regroupe trois communes (Blacé, St Julien et Salles-Arbussonnas) et qu'il est normal que l'association se tourne vers les deux autres communes pour trouver une solution. Fabrice Longefay indique qu'il est d'accord avec la réflexion d'Emeric Forestier car c'est une chance que le centre de loisirs soit installé sur trois communes. Marie-Pierre Baroux indique qu'il faudra obtenir un agrément pour permettre le centre de loisirs dans une autre commune. Andrée Gauthier indique qu'une réunion avec les commissions enfance et jeunesse des trois communes sera organisée. Nadine Gonin indique que l'Univers des Jeunes a demandé à la commune de Saint Julien d'accueillir le country et que cela n'a pas posé de problème. Fabrice Longefay lui rappelle toutefois que le bureau de l'Univers des Jeunes a envoyé un courrier à Monsieur le Sous-Préfet pour se plaindre de la commune de Blacé qui a refusé que l'activité country se déroule à la salle des fêtes puisque l'univers des jeunes n'avait pas signé la convention de mise à disposition de l'ensemble des bâtiments communaux.

Yves Mathieu informe que suite à la demande de parents d'élèves lors du conseil d'école, de rendre plus praticable le parking provisoire, il a demandé un devis à l'entreprise de maçonnerie qui intervient pour la construction. Ce dernier s'élève à 2 300 € (bidime et gravier). Plusieurs conseillers trouvent que c'est un peu cher pour du provisoire mais le sujet sera débattu en commission travaux-voirie. Olivier Berthet demande où en est le projet de ralentissement devant l'école maternelle. Yves Mathieu répond qu'il faut contacter les services du Département, la route étant départementale.

#### **Cimetière communal :**

Sylvie Jambon demande pourquoi deux allées n'ont pas été pavées. Yves Mathieu répond qu'il s'agit d'un oubli et qu'il faudra que cela soit fait avec la nouvelle équipe municipale.

#### **Voirie :**

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé une estimation pour créer les places de parking (environ 5) sur la bande de terrain donné au Fond de Blacé. Deux devis ont été reçus, l'un pour une somme de 8000 € et l'autre pour la somme de 4 000 € tout en sachant que les travaux chiffrés ne sont pas tout à fait les mêmes. Andrée Gauthier demande s'il n'est pas possible de mettre simplement du gravier.

Fabrice Longefay demande le coût pour canaliser le fossé Rue du Tonnelier. Yves Mathieu lui répond que le coût est de 7000 €.

### Défibrillateurs :

Monsieur le Maire indique que la société qui a posé les défibrillateurs ne peut pas dispenser une formation un samedi matin, elle propose le vendredi 6 décembre à 10h15. Plusieurs conseillers s'étonnent du jour et de l'horaire qui conviennent à peu de monde hormis les retraités. Sylvie Jambon pense qu'il faut que les membres des associations soient associés à cette formation. Il est décidé de revoir avec l'entreprise pour une formation un soir à 18h. Olivier Berthet s'occupe de négocier avec la société.

### Géopark Beaujolais :

Yves Mathieu informe que M. Bruno Rousselle, géologue et conservateur du musée de Saint Jean des Vignes est venu sur le site de l'ancienne carrière et qu'il l'a emmené sur les lieux-dits de Marzy et Berne pour lui montrer des morènes qui sont des rochers transportés par les glaciers. M. Rousselle serait ravi de faire une conférence sur ce sujet au deuxième semestre 2020.

### Résidence Les Platanes :

Yves Mathieu et Olivier Berthet font la synthèse de la réunion avec M. le Sous-Préfet, l'ARS, le Département, le Directeur de la Résidence Courajod, Mme Crussard, perceptrice et la direction des services fiscaux. Monsieur le Sous-préfet conseille de ne se porter acquéreur de ce bâtiment car la commune se trouverait dans une situation de surendettement pour de longues années malgré l'étude juridique et financière qui était favorable au projet. Emeric Forestier demande ce que va devenir ce bâtiment. Yves Mathieu répond qu'il sera vendu à des promoteurs probablement. Fabrice Longefay regrette qu'une partie du produit de la vente de l'immeuble de Lyon disparaisse à cause de l'injonction conjointe de l'ARS et du Département de vendre ce bâtiment. Martin Tresca pense que si on est arrivé à une telle situation c'est qu'il y a eu des erreurs depuis le début de ce projet. Pour limiter la perte d'argent pour Courajod, Fabrice Longefay demande s'il n'est pas possible de vendre à la découpe (appartement par appartement). Laurent Metge-Toppin évoque aussi le problème de parking qui va se poser très rapidement car la résidence séniors a été conçue avec une place de parking par appartement car cette dernière était un bâtiment social ce qui ne sera pas le cas si c'est un promoteur qui rachète. Fabrice Longefay indique que le jugement prononcé en 2010 concernant la cession de l'immeuble de Lyon faisait partie du legs de Mme Courajod, stipule que le produit de la vente sera utilisé pour la construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes. Il demande si la Résidence Courajod est contrainte de s'y conformer. Olivier Berthet répond que ce n'est si clair que cela dans le jugement.

### Urbanisme :

André Gauthier et Fabrice Longefay indiquent que la modification du PLU a été voté au conseil communautaire. Une zone Ae a été demandé par la commune et ils demandent où cette dernière se trouve. Yves Mathieu informe qu'il n'y aura plus de zone Ae (agricole exploitant) dans le futur PLUIH, il y aura une autre appellation pour ces zones.

### Convention associations :

Marie-Pierre Baroux membre de l'association des familles se retire de la séance.

Olivier Berthet rappelle l'historique de cette convention ainsi que les désaccords avec Monsieur le Maire. Il indique que le conseil municipal dans sa séance du 11 avril dernier a voté une délibération demandant la résiliation de la convention datant de 2008 entre la commune et les deux associations (univers des jeunes et association des familles) pour l'utilisation de la maison associative mais que Monsieur le Maire n'a pas envoyé la lettre de résiliation. Il informe qu'il avait proposé à Yves Mathieu de remettre à l'ordre du jour, l'approbation d'une convention améliorée avec l'ensemble des associations pour l'utilisation des bâtiments communaux ainsi que la résiliation de la convention datant de 2008. Monsieur le Maire a refusé. Olivier Berthet propose aux membres du conseil, d'utiliser l'article L2121-9 du code général des collectivités territoriales afin de contraindre Yves Mathieu à mettre ce sujet à l'ordre du prochain conseil municipal. Cet article stipule qu'il est possible de contraindre le maire à inscrire un sujet à l'ordre du jour si cette demande émane de plus de la

moitié des membres du conseil municipal. Yves Mathieu répond qu'il n'a pas changé d'avis et qu'il veut une concertation avec l'Univers des Jeunes pour la rédaction de la convention. Olivier Berthet indique que l'univers des jeunes doit accepter de perdre des créneaux horaires au profit d'autres associations. Fabrice Longefay demande à Yves Mathieu pourquoi il avait accepté de mettre la résiliation à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 avril puis ne pas exécuter la décision prise ensuite. Emeric Forestier pense qu'il faut arrêter de parler de la maison associative mais plutôt de bâtiments communaux et propose à Yves Mathieu de résilier la convention de 2008 et ensuite inviter l'univers des jeunes à venir négocier. Yves Mathieu rappelle qu'il était prévu au départ d'établir la convention en collaboration avec l'univers des jeunes et l'association des familles mais suite à un courrier de l'UDJ, les négociations ont été cassées. Yves Mathieu se dit prêt à recontacter l'UDJ pour négocier et demande à Sylvie Jambon si elle voudrait l'accompagner. C'était dernière lui répond que d'une part, elle a été outrée d'apprendre que la lettre de résiliation n'avait été envoyée et que d'autre part, elle ne souhaite pas rencontrer à nouveau les membres du bureau de l'univers des jeunes, ces derniers ayant été odieux avec les élus lors d'une rencontre en mars dernier. Plusieurs conseillers préfèrent ne plus négocier avec l'univers des jeunes et se diriger vers la procédure judiciaire. Fabrice Longefay indique qu'il est face à un dilemme suite à la demande d'Olivier Berthet de contraindre le maire à inscrire à l'ordre du jour certains points car normalement les membres de la liste du maire doivent suivre ce dernier mais celui-ci doit également respecter les décisions de son conseil. De même, plusieurs conseillers disent à Olivier Berthet que ça ne sert à rien de voter à nouveau quelque chose qui l'a déjà été, si le maire ne l'exécute pas.

#### Cérémonie du 11 Novembre :

Martine Morion informe que la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h30 et que le rendez-vous est fixé à 10h pour l'installation du vin d'honneur.

Prochaine réunion du conseil municipal : 12 Décembre 2019 à 20h